

DANGEREUSE DÉPRIME

EXTRADITION Le cinéaste de 76 ans, qui est très malheureux en prison, risque de développer des maladies graves. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il obtienne la liberté provisoire.

Après son arrestation à Zurich, le 26 septembre dernier, Roman Polanski donnait à ses proches l'image d'un prisonnier qui ne se laisse pas abattre par l'adversité. Mais depuis que sa mise en liberté provisoire a été refusée il y a une semaine, son moral a changé du tout au tout. «Je suis inquiet pour son état de santé, je l'ai trouvé très abattu, c'est un homme de 76 ans», a déclaré Me Hervé Temime, son avocat.



troubles du sommeil aux ulcères en passant par des changements de pression artérielle: la tension doit être surveillée au plus près chez un homme de son âge. Des troubles psychosomatiques peuvent dégénérer en maladies plus graves.»

Pour la psychologue, la détention dans une prison de district n'est pas adaptée à Roman Polanski. «C'est un détenu atypique. Les prisons sont conçues pour des personnes dans la force de l'âge. Pour un artiste à la sensibilité aussi exacerbée, il doit vivre avec la trouille au ventre, l'idée d'être extradé vers les États-Unis.»

Pour soulager l'artiste, l'expert psychosocial opte pour une liberté sous surveillance. «Il a suffisamment d'argent pour payer les gardes autour de son chalet à Gstaad, et il suffirait de lui poser un bracelet électronique à la cheville pour être sûr qu'il ne s'échappe pas.»

Une solution que n'envisage pas Folco Galli, de l'Office fédéral de la justice. «C'est le médecin de la prison ou la direction de l'établissement pénitencier qui peuvent décider si un détenu est suffisamment malade pour être extrait de sa cellule. Mais il ne s'agit pas de liberté sous surveillance. Le détenu malade dans le cadre d'une demande d'extradition sera soigné



ABATTU Roman Polanski avait donné l'image d'un prisonnier qui ne se laisse pas abattre. EPA/Francesca Ruggieri

dans l'unité carcérale de l'Hôpital de l'Ile, à Berne.»

SI LES ÉTATS-UNIS SONT D'ACCORD

Une position nuancée par l'avocat lausannois Christophe Piguët, spécialiste de l'entraide judiciaire internationale: «Le but d'une arrestation dans le cadre d'une demande d'extradition d'un pays tiers n'est pas de faire souffrir le détenu mais bien de le livrer dans les meilleurs délais à l'Etat demandeur.» Mais une requête

de liberté provisoire pour cause de santé peut difficilement être accordée par la Suisse sans l'accord de l'Etat demandeur. «Le traité d'extradition avec les Etats-Unis ne prévoit pas la liberté provisoire avec ou sans caution», rappelle l'homme de loi. «Pourtant, si le Parquet californien n'était pas opposé à la requête des avocats de Roman Polanski, on peut envisager que les autorités judiciaires suisses acceptent d'assouplir leur position.» ■

Victor Fingal

STRESS PÉRILLEUX À 76 ANS

Une simple déprime comme en connaissent pratiquement tous les détenus? Le psychothérapeute Philip Jaffé refuse de minimiser l'état de

«LA TENSION DOIT ÊTRE SURVEILLÉE AU PLUS PRÈS CHEZ UN HOMME DE SON ÂGE»

Philip Jaffé, psychothérapeute

santé du cinéaste. «Le stress engendré par une détention provoque toutes sortes de symptômes qui vont des

Pour un bon climat: Avec Hyundai, adoptez maintenant une conduite neutre en CO₂.



i10 à partir de CHF 13 990.-¹

i20 à partir de CHF 15 490.-²

i30 à partir de CHF 19 990.-³

En achetant une nouvelle Hyundai, vous adoptez maintenant une conduite neutre en CO₂ respectueuse du climat. Car, en collaboration avec l'organisation à but non lucratif bien connue myclimate, Hyundai compense les émissions moyennes de CO₂ de votre véhicule pendant une année⁴. Vous obtiendrez des informations complémentaires à ce sujet chez votre partenaire Hyundai ou sur www.hyundai.ch